

Nouméa, le 17 mai 2017

R E C E P I S S E
*de déclaration de changement d'exploitant
d'une installation classée*

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 13 avril 2017, de la Ville de Nouméa, concernant l'exploitation d'une installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées, sise baie de Sainte-Marie, commune de Nouméa, précédemment exploitée par la société Calédonienne des eaux.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	30 000 équivalent -habitants	nombre d'équivalent-habitants > 500	Autorisation	Arrêté n° 3984-2012/ARR/DENV du 10 janvier 2012

La Ville de Nouméa est tenue de se conformer à l'arrêté susmentionné fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

**Pour le président et par délégation,
le directeur de l'environnement**


Jean-Marie LAFOND

Direction de
l'Environnement

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des ICPE

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 33

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

N° 17232-2017/2-
REP/DENV